

Montréal, le 15 juin 2022

**Par courriel**

**À : Toutes les entités visées**

**Objet : Information sur la publication d'une nouvelle version du Glossaire**

---

Madame,  
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) attire votre attention sur les éléments d'information suivants :

- À la suite des modifications apportées au texte du [Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité](#) (le Glossaire), une nouvelle version de celui-ci sera publiée lors de la prochaine mise à jour de la [section Surveillance du site internet de la Régie](#).

Les entités visées par les normes de fiabilité doivent prendre connaissance du texte des normes, du registre des entités visées par les normes de fiabilité, du Glossaire ou de tout autre document de la Régie portant sur la surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec.

Vous pouvez vous abonner à notre infolettre «[Quoi de neuf ?](#)» donnant les nouvelles concernant le régime obligatoire de normes de fiabilité au Québec.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml